



**Compte rendu N° 4/2020 de la réunion du conseil municipal**  
**Séance du 31 août 2020 à 18h30**

L'an deux mil vingt, le trente et un août, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier VINETTE, Maire.

**Étaient présents :** Yannick RIOU, Olivier CAMUS, Fabrice CARTONNET, Benjamin CONDAT, Sylvie DAGAND, Fabrice DUBOULOZ-MONET, Jocelyne FROMENT, Eric FULGET, Sandrine NADAL, Adeline TURELLO.

**Étaient excusés :** Alain CAROTTE (pouvoir à Olivier CAMUS), Stéphanie GANDELIN (pouvoir à Sylvie DAGAND), Jean-Marc COLIN (pouvoir à Jocelyne FROMENT).

**Était absent :** Daniel PAILLARD

**Secrétaire de séance :** Adeline TURELLO

• **Mise en place de ralentisseurs Route de la Tour**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que plusieurs habitants de la route de la Tour, ont envoyé un mail groupé à la mairie pour signaler le non-respect de la zone 30.

Le conseil municipal décide qu'aucun aménagement ne sera réalisé. La route est trop étroite et une zone 30 a déjà été instaurée, dit que la mise en place de radars pédagogiques solaires sera étudiée.

Approuvé à l'unanimité.

• **L'association des chats errants**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'association des chats errants de Culoz a adressé un courrier à chaque mairie de Bugey Sud afin de :

- Définir un interlocuteur association/commune,
- Soutenir et porter son projet auprès de la Communauté de Communes,
- Communiquer auprès des administrés (stérilisation de leur animal, ...),
- Rechercher des bénévoles,
- Obtenir une aide financière (toute subvention sera perçue par l'association « mère » telle qu'elle existe et son montant intégralement alloué aux interventions sur la commune donatrice).

Le conseil municipal **accepte** de diffuser l'information sur le site internet de la commune ainsi que sur sa page Facebook, **dit** que la publicité sur l'association sera réalisée par les membres du conseil municipal,

Approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal **refuse** l'attribution d'une subvention.

Approuvé à **4 abstentions et 10 voix contre**.

- **La Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que suite au changement de mandat, une nouvelle désignation des membres de la commission communale des impôts directs doit avoir lieu. Monsieur le Maire doit proposer 24 personnes et la Direction des Services Fiscaux nommera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. La CCID se réunit annuellement pour étudier les autorisations d'urbanisme délivrées sur la commune et fixer les bases d'imposition.

Le conseil municipal à 1 abstention et 13 voix pour décide de proposer les membres de la liste suivante :

	<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
<b>1</b>	Mme	ACTIS	Marie-Hélène
<b>2</b>	M.	BARBI	Roland
<b>3</b>	Mme	BERT	Viviane
<b>4</b>	M.	BRETON	Franck
<b>5</b>	Mme	CHAVANNE	Anne-Marie
<b>6</b>	M.	CONDAT	David
<b>7</b>	Mme	CONTU	Gabrielle
<b>8</b>	M.	DUBOULOZ-MONET	Fabrice
<b>9</b>	Mme	FROMENT	Jocelyne
<b>10</b>	M.	FULGET	Eric
<b>11</b>	M.	GIREL	Pierre
<b>12</b>	Mme	GRELA	Marie-Line
<b>13</b>	Mme	LYONNET	Géraldine
<b>14</b>	M.	MACON	Jean-Louis
<b>15</b>	M.	MESNIL	Damien
<b>16</b>	Mme	NADAL	Sandrine
<b>17</b>	M.	POLLET	Alain
<b>18</b>	M.	RIOU	Yannick
<b>19</b>	M.	ROSELL	Philippe
<b>20</b>	M.	ROSSAND	André
<b>21</b>	M.	SCHUTTERLE	Patrick
<b>22</b>	M.	SIBUET	Yves
<b>23</b>	Mme	STINGRE	Céline
<b>24</b>	Mme	ZUCCALI	Gisèle

- **Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat de l'électricité et de services associés**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex-tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les tarifs « bleus » dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVa.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SIEA.

Le conseil municipal **accepte** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération, **autorise** l'adhésion de la commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés, **autorise** le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires, **autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de MASSIGNIEU DE RIVES

Approuvé à l'unanimité.

- **Extinction de l'éclairage public de 23h00 à 5h00**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu plusieurs demandes d'extinction de l'éclairage public la nuit ainsi que de l'éclairage des bâtiments communaux.

Le conseil municipal décide d'étudier la possibilité de baisser l'intensité de l'éclairage public de 23h00 à 5h00 et de supprimer l'éclairage des monuments de 23h00 à 5h00.

Approuvé à l'unanimité.

- **Affaires diverses :**

- Disjoncteur du local de chasse : le disjoncteur est placé à l'extérieur du bâtiment. Il arrive qu'il soit éteint par des personnes extérieures ce qui entraîne la décongélation des congélateurs ou que la lumière reste éclairée pendant toute la nuit.  
Son déplacement coûte 2 000 €.  
L'installation d'un WC a été demandé par l'association de Chasse mais c'est impossible. Un WC du port sera mis à disposition avec une clé jusqu'à la période de mise hors gel des installations.
- Réfection des abribus : les planches ont été démontées et les structures métalliques repeintes. De nouvelles planches seront installées.
- Ordures ménagères des personnes âgées : un recensement des personnes âgées n'ayant pas de solution pour porter leurs ordures ménagères aux containers va être réalisé par les conseillers municipaux par hameaux.

La séance est levée vers 20 heures 30



**Le Maire**

**Didier VINETTE**